



***RAPPORT SUR LES
ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2026***

COMMUNE ALLASSAC



SOMMAIRE

TITRE I – PREAMBULE	p. 3
TITRE II – LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL	p. 3
TITRE III – LE CONTEXTE LOCAL	p. 4
TITRE IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES	p. 5
TITRE V – RAPPEL DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025	p. 5
TITRE VI – PROJET DE BUDGET PRINCIPAL 2026	p. 6
TITRE VII – EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	p. 8
TITRE VIII – EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	p. 9
TITRE IX – INFORMATIONS AUTRES BUDGETS 2026	p. 10
TITRE X – ETAT DE LA DETTE	p. 10
TITRE XI – PERSONNEL COMMUNAL	p. 11

TITRE I - PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants. Il est défini par les articles L.2312-1 et D.2312-3 du Code général des collectivités territoriales, par les nouvelles règles de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 ainsi qu'à l'article 22 du règlement intérieur du Conseil municipal.

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Concernant le vote du DOB, le Conseil municipal prend seulement acte de la tenue de ce débat et de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires (ROB) sur la base duquel se tient ledit DOB. En aucun cas, le vote n'a vocation à approuver les orientations proposées. Ledit ROB est défini à l'article 107 de la Loi NOTRÉ.

TITRE II – LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

Loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 : plusieurs dispositions issues de cette loi impacteront le budget des collectivités locales en 2026 (fiscalité, dotations de l'Etat...).

Les choix et les orientations budgétaires 2026 devront intégrer les éléments de contexte international, national et territorial.

L'élaboration du budget 2026 intervient dans un environnement international marqué par des incertitudes économiques persistantes, une croissance modérée et des politiques budgétaires plus prudentes dans de nombreux pays.

En tenant compte du ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation (hausse des coûts de matières premières, conflit en Ukraine, conflit israélo-palestinien).

Le contexte de tensions et d'incertitudes au Moyen Orient ainsi qu'en Europe de l'Est pourraient constituer un risque à la hausse sur le scénario d'inflation. La politique commerciale de la Chine influence la balance commerciale de la France.

L'une des principales interrogations concerne la politique commerciale du nouveau Président des Etats-Unis avec l'augmentation des droits de douane sur les produits européens.

Les principales données sont les suivantes, tout en étant soumises aux aléas du contexte mondial :

- Un État qui s'engage dans le redressement des finances publiques :
 - le budget 2026 de l'Etat amorce un effort de redressement des finances publiques qui doit être poursuivi au cours des prochaines années afin d'atteindre l'objectif d'un retour sous les 3 % de déficit public au plus tard en 2029.
 - À ce titre, le périmètre des dépenses de l'État (PDE) [1] est en baisse en valeur par rapport à la loi de finances pour 2025. Les efforts portent en priorité sur les interventions discrétionnaires du budget de l'État ainsi que sur les concours aux opérateurs, qui doivent également contribuer au redressement des finances publiques.

- La loi de finances pour 2026 prévoit un déficit budgétaire de 131,60 Md€ sur la LFI 2025. Le déficit public serait ramené à 5% du PIB.

[1] La norme « Périmètre de dépenses de l'État » est définie à l'article 10 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.

- une légère évolution du PIB en 2026 : 0,9%
- un taux d'inflation entre 1,7% à 2,2% est attendu pour 2026
- un taux de chômage de 7,9% au dernier trimestre 2025

Les principales mesures nationales impactant les collectivités locales :

- une revalorisation des bases fiscales de + 0,9 %
- gel de la **Dotations Générale de Fonctionnement** reste stable à hauteur d'un peu plus de 27,4 Milliards d'euros.
- la **Dotations de Solidarité Urbaine (DSU)** et la **Dotations de Solidarité Rurale (DSR)** augmenteront respectivement de 140 M€ (+ 5 %) et 150 M€ (+ 6,7 %)
- la **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** reste stable
- le **Fonds vert** baisse de 1 milliard d'euros à 837,5 millions d'euros
- la **Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** est réduite de 200 millions d'euros
- Revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2026 de 1,18%
- le **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** est maintenu (**FPIC**)
- la politique des contrats aidés est supprimée depuis la fin de l'année 2024
- l'automatisation du **Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée** est entrée en vigueur en 2023 pour les dépenses réalisées en 2021. Le taux de FCTVA est de 16,404 %. L'exécutif a remis en place le remboursement du FCTVA au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage »
- Les valeurs locatives des locaux d'habitation : fin du calendrier de refonte reporté du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} janvier 2028
- pour l'année 2026, le **taux employeur de la CNRACL passe de 34,65 % à 37,65 %** (Important : l'entrée en vigueur du décret est immédiate. Cette modification s'applique de manière rétroactive, aux cotisations dues au titre des périodes courant à compter du 1^{er} janvier 2026).

TITRE III – LE CONTEXTE LOCAL

La Commune :

- augmentation de la population (réf. INSEE : 4 175 habitants)
- maintien de l'activité économique et des services publics : espace France services créé en janvier 2022 (6 536 demandes à ce jour), installation du dispositif de recueil des empreintes CNI/passeports en mars 2023 (3 271 titres d'identité sécurisés délivrés à ce jour : 2 113 CNI et 1 158 passeports), création d'un poste de conseiller numérique en juin 2022. Depuis le 1^{er} juin 2024 une nouvelle conseillère a été nommée, et ce jusqu'au 31 mai 2027.
- aides annuelles de l'Etat attribuées pour compenser les frais de fonctionnement de ces nouveaux services en 2025 :
 - 45 000 € pour France services



- 17 750 € pour le poste de conseiller numérique
- 9 500 € de dotation titres d'identité sécurisés
- poursuite de l'attractivité de la commune en 2025 (33 permis de construire dont 11 maisons neuves et 72 maisons achetées),
- 322 autorisations d'urbanisme en 2025 contre 347 en 2024
- dispositions concernant l'article 55 de la loi SRU (logements sociaux) : l'Etat a accordé une exemption jusqu'en 2028
- renégociation de la DSP (Délégation de service public) pour le crématorium avec la société OGF (5 000,00 € pour l'indemnité de frais de contrôle + 3 % du chiffre d'affaire annuel)

La Communauté d'Agglomération du Bassin de BRIVE :

- Droit des sols : service d'instruction mutualisé au sein de l'Agglo (9 917.36 € en 2025)
- Poursuite de la mise en place de groupements de commande (CABB et FDEE)
- FPIC toujours présent (2 724,00 € en 2025 €)
- **Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH/RU) :**
 - subventions versées depuis 2018 : 150 144.33 €
 - prolongation par avenant jusqu'à la fin de l'année 2024 en cohérence avec l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),
 - projet de poursuivre les aides avec l'Agglomération dans le cadre d'un Pacte Territorial depuis le 1^{er} janvier 2025.

TITRE IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- une fiscalité locale raisonnée
- une maîtrise des dépenses plus particulièrement en fonctionnement (mise en place d'un suivi régulier des consommations d'énergies, dispositions prises en faveur des économies : extinction de l'éclairage public, baisse de la température dans les bâtiments publics, ...) mais qui subit l'inflation
- la poursuite de la mutualisation
- une vigilance sur les recettes avec la recherche d'un maximum de subventions
- un niveau des investissements à maintenir autour de 2 millions d'€
- renouvellement d'une ligne de trésorerie si nécessaire (avance de fonds en attente des liquidations de subventions d'équipement)

Sans oublier les contraintes réelles imposées par l'état : le coût du service d'instruction des autorisations d'urbanisme mutualisé au sein de la CABB lié au désengagement de l'état, le FPIC, la suppression des contrats aidés, le montant de la compensation lié à la suppression de la taxe d'habitation plafonnée sur la base de l'année de référence, soit 2018.

TITRE V – RAPPEL DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

- Résultat de clôture d'investissement 2025 : - 226 487.79 €

- Résultat de clôture de fonctionnement 2025 :	
- Besoin de financement en section d'investissement 2026 : (1068)	- 73 836.45 € (affectation au
- Affectation au 1068 :	400 000.00 €
- Report en section de fonctionnement au BP 2026 :	539 314.28 €

TITRE VI – PROJET DE BUDGET PRINCIPAL 2026

A) Fonctionnement 2026

1. Dépenses : 4 509 954,78 €

Chapitre 011	Charges à caractère général	1 334 635,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 973 031,28 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	2 500,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	333 532,00 €
Chapitre 66	Charges financières	51 097,20 €
Chapitre 67	Charges spécifiques	5 000,00 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements & provisions	10 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	606 250,91 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	193 908,39 €

2. Recettes : 4 509 954,78 €

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	539 314,28 €
Chapitre 013	Atténuation des charges	15 000,00 €
Chapitre 70	Produits des services	248 500,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	454 384,45 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	1 682 934,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	1 281 075,08 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	181 800,00 €
Chapitre 76	Produits financiers	200,00 €
Chapitre 77	Produits spécifiques	8 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	98 746,97 €

B) Investissement 2026

1- Dépenses	2 714 690.04 € (dont restes à réaliser 2025 : 283 145.28 €)
2- Recettes	2 714 690.04 € (dont restes à réaliser 2025 : 435 796.62 €)

- Les principaux projets par opération en 2026 :

- 465 : vidéoprotection : 20 179 €
- 497 : acquisition de mobilier-matériel : 105 820 €
- 517 : matériel informatique : 17 208 €
- 550 : piscine : 100 000 €
- 558 : informatique écoles : 5 000,00 €
- 567 : programme éclairons demain : 61 239,13 €

- 574 : programme voirie – sécurité routière : 299 894,38 €
- 577 : cimetières : 30 000 €
- 586 : enfouissement de réseaux : 57 111,49 €
- 589 : ALSH : 225 074,00 €
- 594 : résidence Cariven : 30 000,00 €
- 596 : école de la Roche : 50 000,00 €
- 601 : accessibilité église : 60 000,00 €
- 603 : maison médicale : 500 000,00 €
- 604 : aménagement du site du Saillant : 108 046,00 €
- 605 : écoles avenue de l'Hôtel de Ville : 62 946,16 €
- 607 : îlot Bourdarias : 200 000,00 €

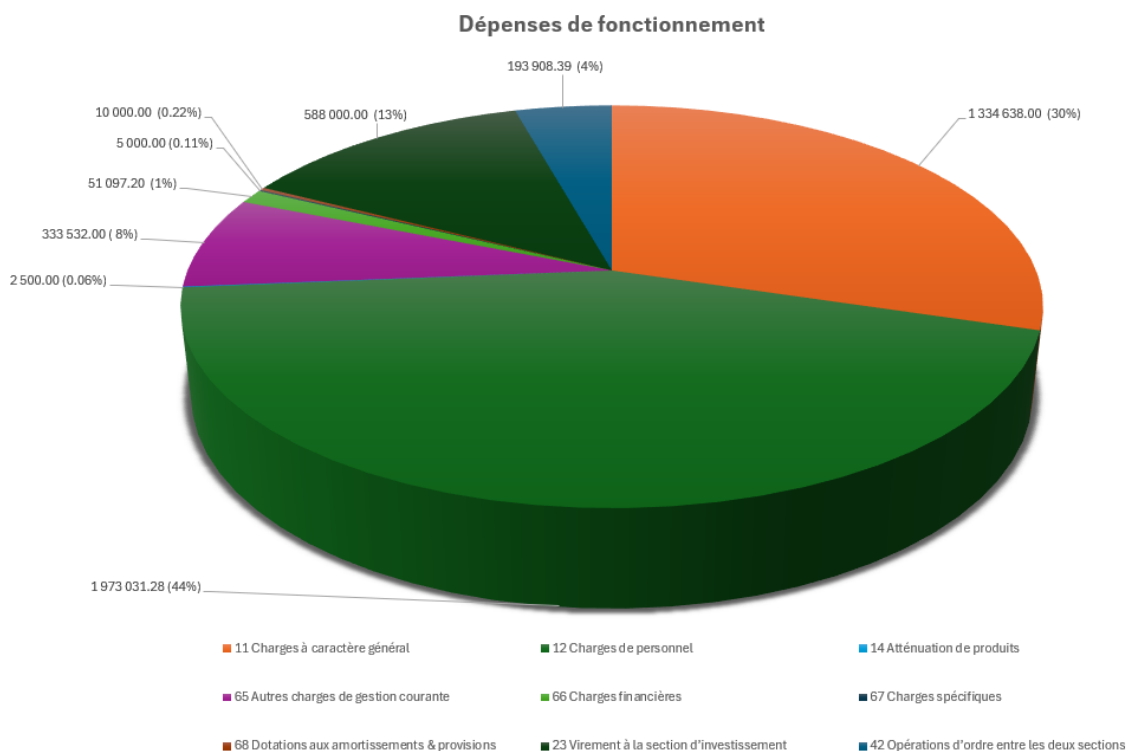
- **Recettes d'investissement :**

- restes à réaliser 2025 : 435 796,62 €
- emprunt d'équilibre : 883 190,52 €
- FCTVA : 96 958,90 €
- taxe d'aménagement : 8 000,00 €
- opération pour compte de tiers (RàR 2025) : 4 500,00 €
- *virement de la section de fonctionnement* : 606 250,91 €
- *opérations d'ordre entre section* : 183 262,65 €
- affectation du résultat 2025 : 473 836,45 €

TITRE VII – EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses répondent aux critères de maîtrise des coûts de fonctionnement.

CHAPITRES	ARTICLES	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	930 000	1 220 000	1 162 929,92	1 295 378,35	1 334 635,00
	60611 Eau et Assainissement	30 000	40 000	39 000	30 000,00	30 000,00
	60612 Energie-électricité	115 000	150 000	140 000	141 000,00	141 000,00
	60621 Combustibles	70 000	120 000	115 000	109 000,00	105 000,00
	60622 Carburants	23 000	43 000	39 000	30 000,00	32 000,00
012	Charges de personnel	1 495 000	1 700 000	1 727 500,00	1 857 490,00	1 973 031,28
	64111 Personnel titulaire	650 000	700 000	785 000	760 800,00	653 558,07
	64131 Personnel non titulaire	100 000	210 000	145 000	240 000,00	478 424,93
	64138 Contrats aidés	90 000	90 000	67 000	18 800,00	0,00
014	Atténuation de produits	12 500	11 700	17 200,00	6 500,00	2 500,00
65	Autres charges de gestion courante	217 460	277 460	265 310,00	274 395,00	333 532,00
66	Charges financières	76 206,27	79 469,50	73 000,00	63 000,00	51 097,20
67	Charges spécifiques	2 000	1 000	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux amortissements & provisions	/	/	10 000,00	10 000,00	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	269 476,94	15 414,49	454 700	620 000,00	606 250,91
042	Opérations d'ordre entre les deux sections	327 356,79	408 029,24	220 553,60	183 262,65	193 908,39
TOTAL DES DEPENSES		3 430 000	3 713 073,23	3 936 193,52	4 315 026,00	4 509 954,78

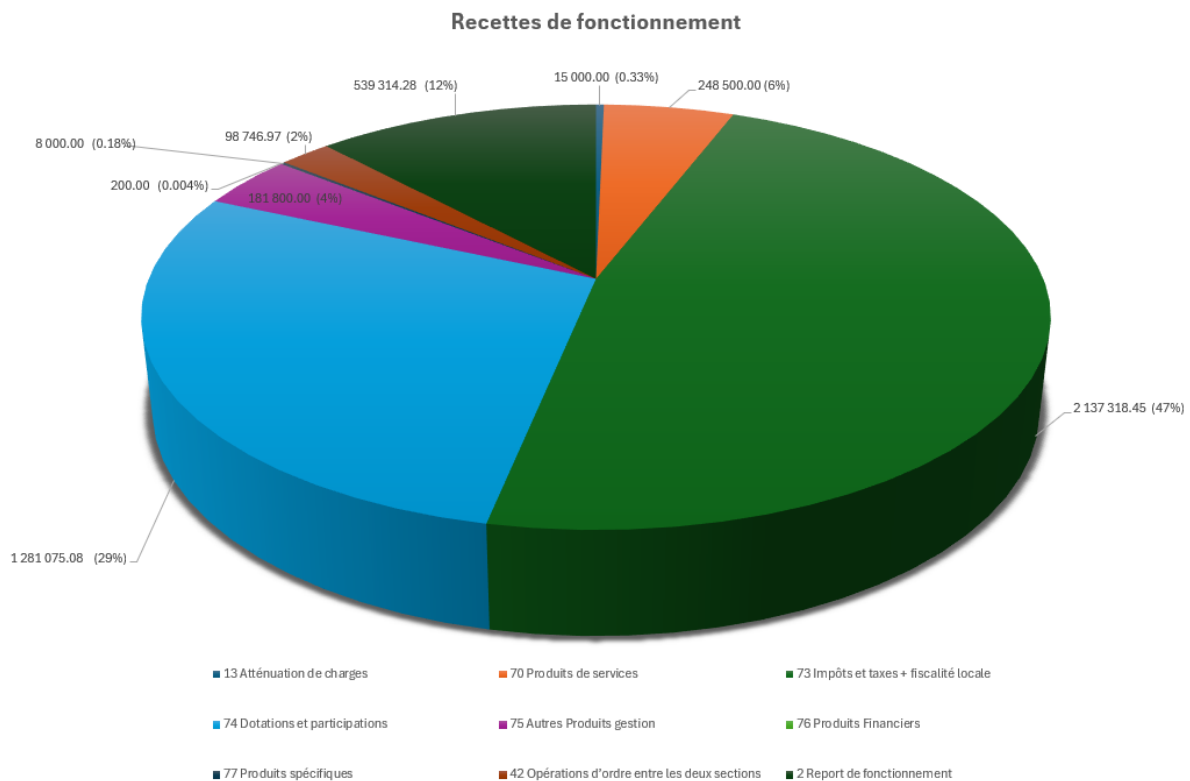


TITRE VIII – EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont estimées en attendant les chiffres provenant des services de l'Etat : fiscalité locale et dotations de fonctionnement.

CHAPITRES		BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
013	Atténuation de charges	32 000	42 000	30 000,00	20 000,00	15 000,00
70	Produits de services	176 200	174 400	159 220,00	255 450,00	248 500,00
73	Impôts et taxes + fiscalité locale	1 663 317,45	1 824 993,65	1 919 472,00	1 974 309,00	2 137 318,45
74	Dotations et participations	892 087	875 446,56	1 172 076,00	1 267 456,00	1 281 075,08
75	Autres Produits gestion	142 055,26	186 700	187 300,00	191 500,00	181 800,00
76	Produits Financiers	100	100	100,00	200,00	200,00
77	Produits spécifiques	12 300	1 500	1 000,00	1 000,00	8 000,00
042	Opérations d'ordre entre les deux sections	268 862,96	393 451,05	100 408,75	104 325,50	98 746,97
002	Report de fonctionnement	243 077,33	214 482,17	366 616,77	500 785,50	539 314,28
TOTAL DES RECETTES		3 430 000	3 713 073,23	3 936 193,52	4 315 026,00	4 509 954,78

La différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement 2026 permet de dégager une marge de 606 250,91 € (620 000,00 € en 2025). Celle-ci assure l'autofinancement de certains projets d'investissement. Cela se traduit par le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitres 023/021).

**TITRE IX – INFORMATIONS AUTRES BUDGETS 2026**

- a) **Budget caisse des écoles**
Intégré dans le budget général de la Commune

b) Budget CCAS

Fonctionnement : 25 000,00 € (part communale : 10 000 €, part OGF : 15 000€) (Année 2025 : 22 000€)

6. CHARGES et RECETTES de l'Agglo de BRIVE en 2025 (pour mémoire)**a) Charges**

- FPIC 2 724,00 €
- Service ADS (Droits des sols) 9 917,36 €
-

b) Recettes

- Attribution de compensation 354 384,45 €

TITRE X – ETAT DE LA DETTE

Endettement par habitant de la commune au 1^{er} janvier 2026 : 775.58 €.

Moyenne de la strate : 900,00 € (Référence OFGL juillet 2025).

Années (Montants en €)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités	216 319,07	249 081,80	259 796,18	274 670,37	258 653,64	255 679.20
Capital	158 026,13	183 587,58	194 621,47	204 582,00	204 582,00	204 582,00
Intérêts	58 292,94	65 494,22	65 174,71	67 962,59	54 071,64	51 097.20

Capital restant dû au 31 décembre 2025 : 3 238 076,78 €.

Au 1^{er} janvier 2026, cinq emprunts sont en cours de remboursement :

- trois emprunts à taux fixe :
 - un emprunt au taux de 1,47% (Capital restant dû : 1 000 642,61 €),
 - un emprunt au taux de 1,75% (Capital restant dû : 647 434,17 €),
 - un emprunt au taux de 0,79% (Capital restant dû : 400 000,00 €),
- un emprunt à taux indexé sur l'Euribor avec marge de 0,15%, (Capital restant dû : 650 000€),
- un emprunt avec deux tranches de taux : 1,25% jusqu'au 25/04/2027 et 2,15% jusqu'au 25/04/2039 (Capital restant dû : 540 000,00 €).

TITRE XI – PERSONNEL COMMUNAL

Effectif global : 50 (43,42 Equivalent Temps Plein - ETP) – Au 1^{er} janvier 2026

1) Titulaires : 29 agents (28.20 ETP)

- Service administratif : 6 agents (6 ETP)
- Police municipale : 1 agent (1 ETP)
- Service technique : 12 agents (11.43 ETP)
- Service enfance jeunesse : 10 agents (9.77 ETP)

2) Contractuels de droit public : 20 agents (14.22 ETP)

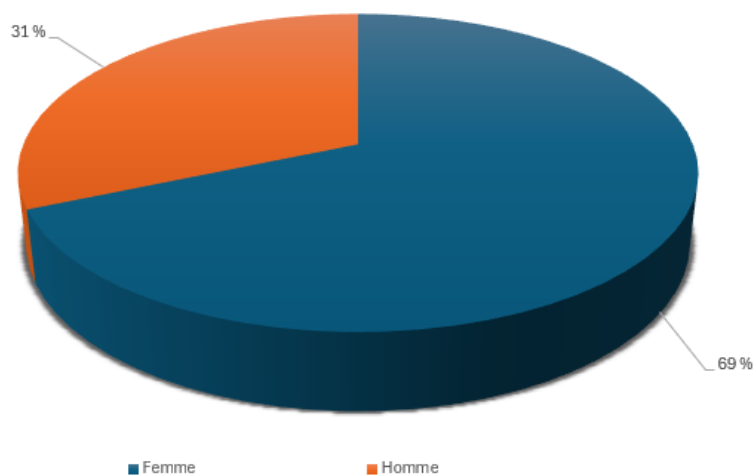
- Service administratif : 5 agents (4 ETP)
- Service technique : 1 agent (0.16 ETP)
- Service enfance jeunesse : 14 agents (10.06 ETP)

3) Contractuels de droit privé : 1 salarié (1 ETP)

- Service technique : 1 salarié : 1 ETP (Contrat d'apprentissage)

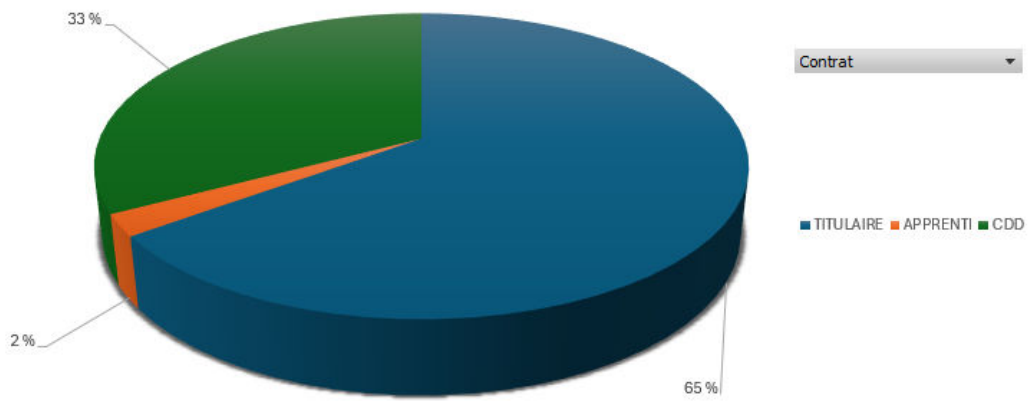
4) Effectifs globaux

Effectif par genre



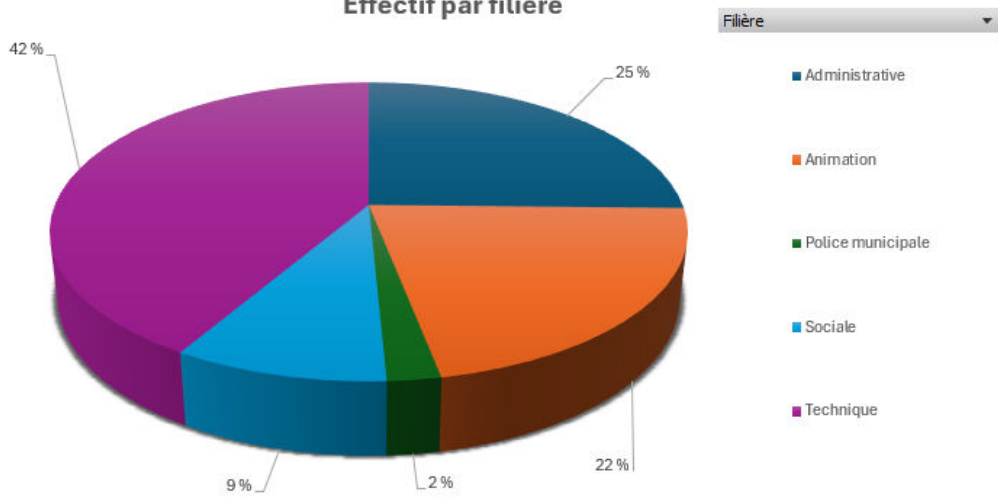
ETP

Effectif par statut et contrat



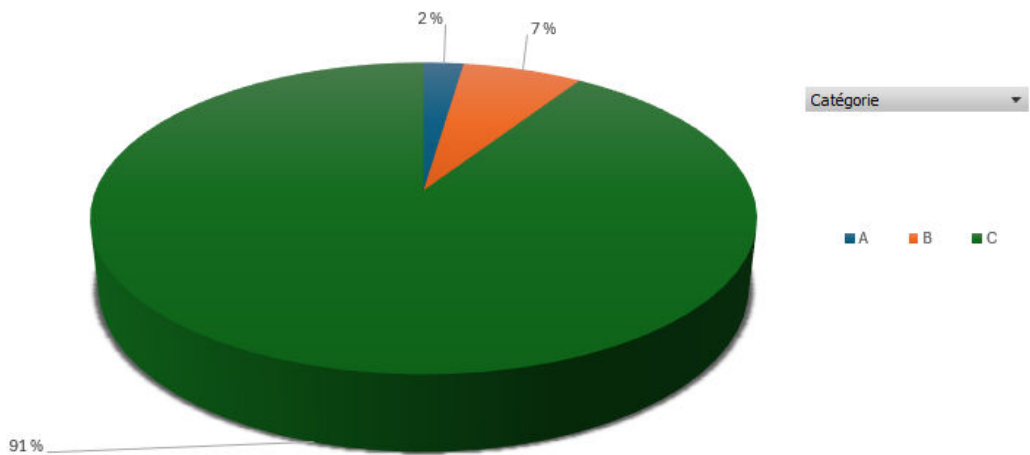
ETP

Effectif par filière

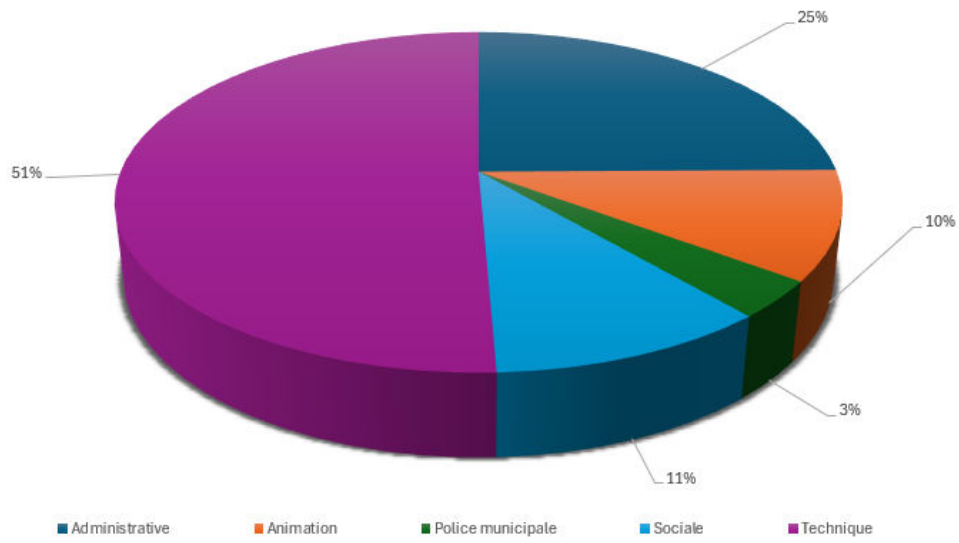


ETP

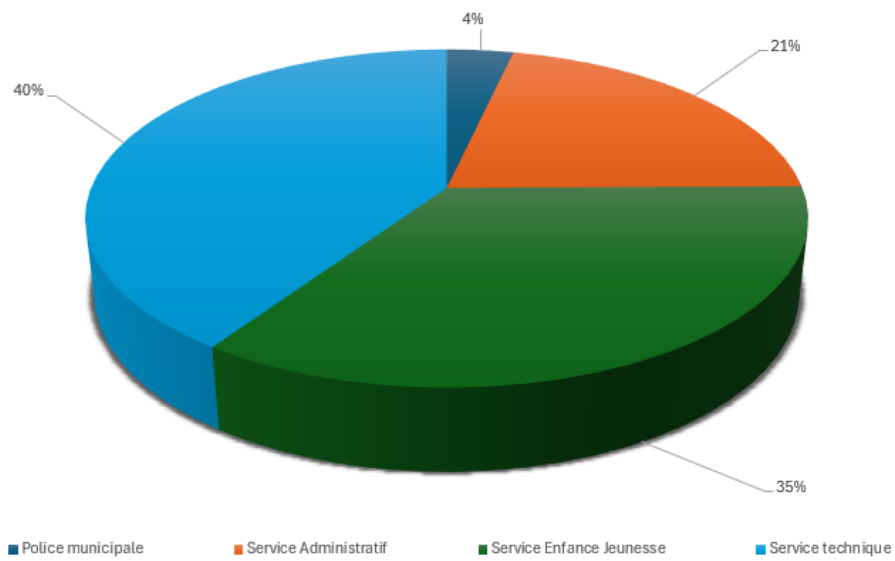
Effectif par catégorie



Répartition des agents titulaires par filière

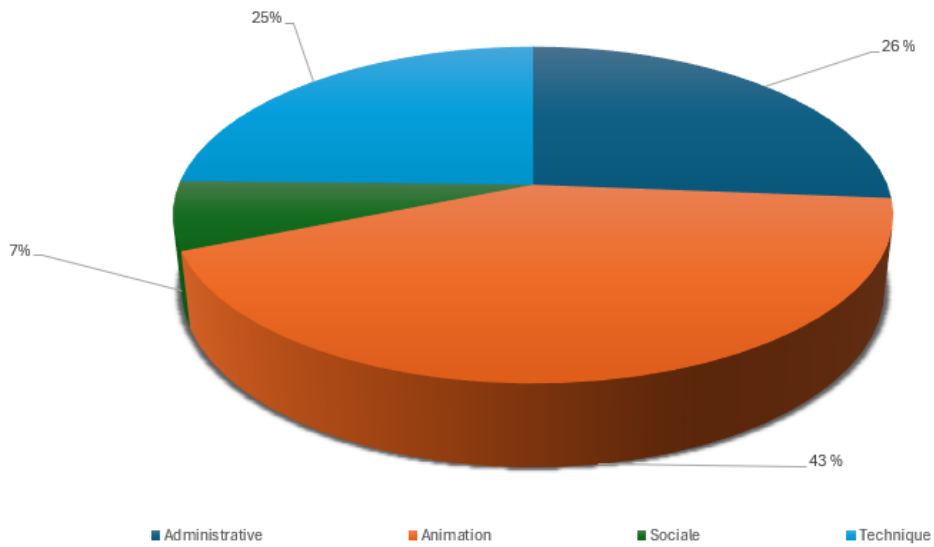


Répartition des agents titulaires par service





Répartition des CDD par filière



Répartition des CDD par service

